

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LE CONSEIL DES MINISTRES DU 02 FEVRIER 2006

Ce Jeudi 02 Février 2006, le Conseil des Ministres a tenu sa séance ordinaire sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République.

4 points étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Etat d'avancement des travaux de la Commission chargée de négocier avec l'ONU la mise en place de la Commission Vérité-Réconciliation.

2. Programme d'urgence 2006

3. Requête des avantages du Code des Investissements pour 4 promoteurs économiques, présenté par le Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale.

4. Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Etat, présenté par le Ministre de la Bonne Gouvernance, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale.

Trois points seulement ont pu être analysés à savoir :

1. L'Etat d'avancement des travaux de la Commission chargée de négocier avec l'ONU la mise en place de la Commission Vérité-Réconciliation, présenté sous forme d'un Mémoire par le Président de la dite Commission.

Les membres du Gouvernement ont échangé sur le contenu de document où le centre des débats était focalisé sur :

**- les raisons qui ont poussé la délégation à proposer de porter à 7 les membres de la Commission Vérité-Réconciliation alors qu'il était prévu 5,
- pourquoi les étrangers étaient plus nombreux, par rapport aux nationaux, au sein de la Commission Vérité-Réconciliation 4 étrangers et 3 burundais,**

- la non-application de la peine de mort par le futur Tribunal Spécial alors que la loi burundaise ne l'a pas encore supprimée etc..

Le Conseil des Ministres a retenu l'idée que le nombre de burundais soit plus élevé dans la future Commission Vérité-Réconciliation 4 burundais et 3 étrangers,

. La présidence serait assurée par un Burundais.

Il a été en outre retenu que l'orientation générale du mandat de la Commission doit être la recherche de la vérité avec comme objectif principal de la réconciliation nationale, la justice n'interviendrait là où le pardon s'est révélé impossible.

Le Conseil des Ministres a recommandé à la Commission chargée de négocier avec l'ONU d'organiser une visite de travail dans les pays où l'expérience a réussi, notamment en Afrique du Sud et en Sierra Léone afin d'enrichir le document avant l'arrivée de la délégation des Nations Unies.

2. Le deuxième point analysé était le Programme d'Urgence 2006. qui était présenté par le Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale.

Les membres du Gouvernement ont pris connaissance du contenu du document, qui constitue une préparation du terrain pour la mise en œuvre efficace du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont l'approbation par les Institutions de Bretton Woods est attendue pour le mois de Juin 2006.

Le programme est annuel, et s'articule sur 5 (cinq) thématiques qui constituent les actions prioritaires du programme d'urgence 2006. Il s'agit de :

- L'assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine,
- La réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires et l'amélioration de l'accès aux soins de santé de base ;
- La réinsertion et la réhabilitation des rapatriés, des déplacés et ex-Combattants ,
- L'appui au budget et à la balance des paiements ,
- et enfin la bonne gouvernance et le renforcement de l'Etat de droit.

Le coût total du programme est estimé à 168.215.650 \$US

Le Conseil des Ministres a approuvé le document tout en recommandant de l'enrichir surtout en ce qui concerne le volet de la nature de sinistrés à secourir durant la période 2006.

3. Pour les projets d'ordonnance portant requête des avantages du Code des Investissements, le Conseil des Ministres a analysé quatre dossiers présentés par la Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale

- Le premier portait sur le projet de construction d'un Hôtel haut standing baptisé " Rosalio Lodge " à ériger au Quartier Asiatique à Bujumbura. Le dossier a été retourné pour complément, le Conseil ayant constaté des incohérences au niveau du statut juridique de l'entreprise, tantôt présenté comme une société anonyme, tantôt comme une entreprise individuelle.
- L'autre dossier concernait le projet de décret portant approbation de l'avenant à la Convention relative à l'Etablissement et au fonctionnement signé le 17 mars 2004 entre le Gouvernement du Burundi et la Société anonyme GAPCO-BURUNDI.

Le dossier a été retourné à la Commission Nationale des Investissements pour plus d'éclaircissements sur le statut réel de la Société présentée d'abord tantôt comme une Société Anonyme, ensuite comme une SPRL et enfin comme une multi-nationale.

- Le troisième dossier portait sur l'ordonnance d'agrément du motel " Au coin de la pyramide " comme entreprise prioritaire décentralisée. Il s'agit de la construction et exploitation d'un motel à RUTOVU, dont le promoteur demande les avantages liés à l'exonération de la taxe de transaction sur les équipements à importer, ainsi que l'exonération de l'impôt sur les bénéfices pour une période des 5 premières années.

Le dossier a été également retourné pour complément d'informations, le Conseil ayant constaté que l'exploitation du motel a déjà commencé et qu'il fallait connaître la nature du matériel qui reste à importer et donc à exonérer. Il a été recommandé de revisiter le Code des Investissements pour déterminer la période couverte par de tels avantages, lorsque l'entreprise concernée est déjà en pleine activité.

- Le quatrième dossier portait sur l'approbation de l'avenant à la convention relative à l'établissement et au fonctionnement signé le 25 Février 2005 entre le Gouvernement du Burundi et la Société Club du Lac Tanganyika Groupe Livingstone.

Le promoteur demande la prolongation jusqu'au mois de Février 2006, du délai des avantages déjà acquis sur les importations et les achats locaux ainsi que l'exonération d'impôts sur les bénéfices à partir de l'ouverture réelle de l'hôtel.

Le Conseil a recommandé de retourner le dossier à la Commission Nationale des Investissements, en vue de procéder à l'expertise et à l'évaluation des réalisations déjà effectuées sur le site en vue de déterminer les avantages à octroyer.

Le quatrième point à savoir le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Etat n'a pas pu être analysé par le Conseil à cause du manque de temps. Il a été renvoyé pour la prochaine séance.

Le Conseil a terminé les travaux par les Divers, les membres du gouvernement ont échangé sur différents points intéressant la vie de la Nation.